



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. 6136 Projet de loi portant approbation de l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part et de l'Acte final, signés à Luxembourg, le 16 juin 2008 - Rapporteur : M. Marc Angel
 - Examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
 - Adoption d'un projet de rapport

2. 6156 Projet de loi portant approbation de l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part et de l'Acte final, signés à Luxembourg, le 29 avril 2008 - Rapporteur: M. Marc Angel
 - Examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
 - Adoption d'un projet de rapport

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, M. Lucien Lux (remplaçant Mme Lydie Err), Mme Lydie Polfer, M. Lucien Thiel (remplaçant Mme Martine Mergen)

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusée : Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. 6136 **Projet de loi portant approbation de l'Accord de stabilisation et**

d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Bosnie-et-Herzégovine, d'autre part et de l'Acte final, signés à Luxembourg, le 16 juin 2008 - Rapporteur : M. Marc Angel

2. 6156 Projet de loi portant approbation de l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part et de l'Acte final, signés à Luxembourg, le 29 avril 2008 - Rapporteur: M. Marc Angel

M. le Rapporteur présente brièvement les projets de rapport des deux projets de loi, en mettant l'accent sur les éléments suivants.

L'Union européenne a lancé le processus de stabilisation et d'association pour les pays des Balkans occidentaux en 1999. Depuis le Conseil européen de Feira de juin 2000, tous les pays des Balkans occidentaux bénéficient du statut de « candidats potentiels à l'adhésion ». Certains pays ont entretemps accédé au statut de « pays candidat ». Les rapports de progrès de la Commission européenne seront émis le 10 novembre 2010.

Les objectifs des accords portent sur des domaines tels que le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, la stabilité politique, économique et institutionnelle, le dialogue politique, la transition vers une économie de marché qui fonctionne en vue d'établir une zone de libre-échange et l'encouragement de la coopération régionale dans tous les domaines couverts par l'accord de stabilisation et d'association (ASA).

Outre les ASA, le processus de stabilisation et d'association prévoit l'instrument d'aide de préadhésion qui consiste en un soutien financier par l'Union européenne.

M. le Rapporteur évoque le contexte historique de la Bosnie-et-Herzégovine et de la Serbie et résume les différents chapitres des accords de stabilisation et d'association, présentés en détail dans les projets de rapport. Il fait savoir que le Conseil d'Etat approuve les deux projets de loi.

Débat

Il est souligné que les accords de stabilisation et d'association sont d'une grande importance pour les deux pays qui ont encore un long chemin à faire pour répondre aux critères de l'Union européenne.

* * *

Les projets de rapport sont adoptés à l'unanimité.

Luxembourg, le 25 octobre 2010

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot